



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 22

Membres présents: 18

Suffrages exprimés: 22

République Française

Délibération N° 2020-13
Conseil Municipal du 29 Janvier 2020

DATE DE CONVOCATION : 23 Janvier 2020

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER- J.P. SIMON – M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA - P. ORMECHE - S. HIBON-MINET – P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU – F. SARDIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M. THINON-CLERC donne pouvoir à J.P. SIMON – K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI – S. LABROUSSE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: M. THINON-CLERC – K. GAI – K. PERROIS – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. VILLEGER

OBJET : AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE DEUX AGENTS COMMUNAUX AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND COGNAC POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA Maison France Service sise sur la COMMUNE DE CHATEAUNEUF SUR CHARENTE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la prise de compétence optionnelles portant aux statuts de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac par arrêté préfectoral le 2 août 2019 en matière de création et gestion de maisons de service au public

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 décembre 2019 n° 201-130 portant mise à disposition de deux agents communaux pour 20 hebdomadaires auprès de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac pour le fonctionnement de la Maison France Service sise à Châteauneuf sur Charente

CONSIDÉRANT la demande d'ouverture faite par La Communauté d'agglomération de Grand Cognac au 1^{er} février 2020 d'une Maison France Services sur le territoire communautaire et sise sur la ville Châteauneuf sur Charente, auprès des services de l'Etat

CONSIDÉRANT le besoin pour l'ouverture et le fonctionnement de la structure Maison France Service de personnels territoriaux

CONSIDÉRANT la possibilité de recourir à deux agents de la filière administrative de la fonction publique territoriale en poste à la Commune de Châteauneuf sur Charente

Considérant que le besoin pour les missions à accomplir est estimé à 24h/35h hebdomadaires pour chaque agent

Après avoir ouï l'exposé Le Conseil municipal, **PAR 22 VOIX POUR** :

CONFIRME SON PRECEDENT ACCORD - délibération du conseil municipal du 11 décembre 2019 - pour la mise à disposition de deux agents communaux aux grades respectifs d'adjoint administratif principal de 1^{ière} classe et d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe auprès de la Communauté de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac pour l'ouverture et le fonctionnement de la Maison France Services à compter du 1^{er} février 2020

AUTORISE le maire à signer l'avenant aux conventions de mises à disposition des agents communaux afférentes à la précédente délibération du 11 décembre 2019, et tous les documents afférents à cette mise à disposition.

Dit que l'avenant porte sur la mise à disposition de deux agents communaux auprès de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac pour 4 heures supplémentaires aux 20 heures portées sur les précédentes conventions de mise à disposition

POUR EXTRAIT CONFORME

Le signataire

Le Maire

Jean-Louis LEVESQUE